

PHYTO-VICTIMES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

crédit: Anaïs Ondet

 **PHYTO-**
VICTIMES ASSOCIATION D'AIDE
AUX PROFESSIONNELS
VICTIMES DES
PESTICIDES

SOMMAIRE



Rapport d'activités 2020

- Introduction
- Phyto-Victimes sur le terrain
- Le conseil d'administration
- L'équipe salariée
- Phyto-Victimes en quelques chiffres
- Le service victimes
- Le service sensibilisation

Rapport financier 2020

- Les charges
- Les recettes
- Le bénévolat

Prévisionnel 2021

- Les axes majeurs de travail en 2021
- Le service victimes
- Le service sensibilisation
- Le projet de vie associative
- Le service informatique
- Le budget prévisionnel 2021: charges
- Le budget prévisionnel 2021: recettes



INTRODUCTION

L'aide aux professionnels victimes des pesticides est le cœur de mission de Phyto-Victimes.

Depuis 2011, près de 600 personnes sur l'ensemble du territoire national ont été accompagnées par Phyto-Victimes. Hommes et femmes, ils sont majoritairement exploitants ou salariés agricoles, para-agricoles, mais aussi agents de voirie, paysagistes, jardiniers, salariés de la désinfection, de la désinsectisation, de la dératisation, du traitement du bois, etc. Les pathologies les plus fréquemment recensées sont celles des deux tableaux de maladies professionnelles en lien avec les pesticides existants, à savoir la maladie de Parkinson et les hémopathies malignes (lymphomes non hodgkiniens, myélome multiple, leucémie lymphoïde chronique). Mais nous retrouvons également d'autres types de cancers et l'hypersensibilité aux produits chimiques, une pathologie émergente.

En 2020, Phyto-Victimes a répondu à 80 nouvelles demandes et ce sont en moyenne 2 professionnels qui ont pris contact avec l'association chaque semaine. Toutes les victimes n'ont pas pu ou souhaité demander une reconnaissance en maladie professionnelle.





PHYTO-VICTIMES SUR LE TERRAIN

1 Soutenir, aider et défendre les professionnels victimes des pesticides.

2 Faire reconnaître les pathologies liées aux intoxications chroniques et aiguës.

3 Faire progresser et simplifier la prise en charge des malades.

4 Soutenir la prévention et contribuer à renforcer la législation.

5 Promouvoir des alternatives ne mettant plus en danger notre santé
ni celle de nos proches.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2020



PAUL FRANÇOIS

Membre fondateur

En 2011, Paul François a été l'un des membres fondateurs de l'association Phyto-Victimes dont il prend la présidence. Il quitte l'aventure en 2020 et laisse sa place à Antoine Lambert, son vice-président.



ANTOINE LAMBERT

Vice-président et président

Agriculteur engagé, Antoine Lambert est un des piliers de l'association depuis 2012. En 2020, il est élu président de Phyto-Victimes lorsque Paul François quitte ses fonctions.



JULIEN GUILLARD

Vice-président

Julien Guillard, salarié agricole victime des produits phytosanitaires, a adhéré à l'association en 2017. En 2020, il est élu vice-président de l'association.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2020



ANNIE VAISSIERE

Administratrice trésorière



PASCAL FOURNEAU

Administrateur secrétaire



ISABELLE FOURNEAU

Administratrice secrétaire



BÉATRICE LEBRUN

Administratrice stagiaire



LOÏC PRIEUX

Administrateur stagiaire



JEAN-LUC GOUDENÈCHE

Administrateur stagiaire

L'ÉQUIPE SALARIÉE EN 2020



OPHÉLIE ROBINEAU

Directrice



EMMA GAUTIER

Responsable du développement



CLAIRE BOURASSEAU

Responsable du service victimes



MADELEINE LABIE

Assistante administrative



CATHERINE BLANC

Assistante administrative



NATHALIE FERRAND

Chargée de mission "base de données" epri

2020 : PHYTO-VICTIMES EN QUELQUES CHIFFRES



LE COLLECTIF

9 administrateurs et administratrices dont 3 stagiaires

6 salariées & 50 bénévoles

50 partenaires santé, financiers, juridiques, politiques, scientifiques et réseaux

250 adhérentes et adhérents & 170 donatrices et donateurs



LA MISE EN ŒUVRE

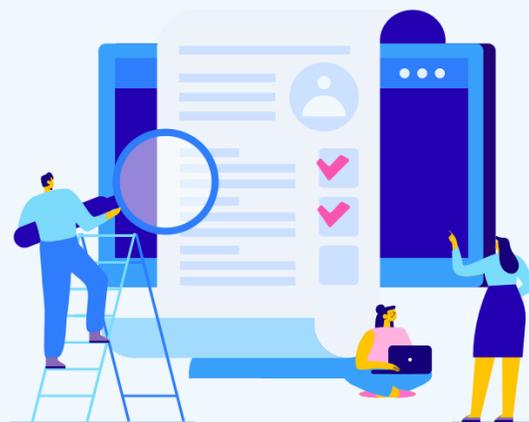
1 assemblée générale

1 exposition photos-vidéos itinérante dans 20 lieux d'accueil

45 interventions programmées

20 interventions réalisées (COVID) dont 14 interventions scolaires

Un budget de 345 k€



LE SUIVI DES VICTIMES

1 base de données nationale

21 participations à des commissions d'expertise

Près de 600 professionnels accompagnés depuis 2011

LE SOUTIEN AUX VICTIMES : LE COEUR DE METIER



L'association Phyto-Victimes a pour objectif principal d'aider les professionnels exposés aux pesticides et de les accompagner dans toutes leurs démarches médicales, administratives et/ou juridiques. L'année 2020 a été marquée par de nouveaux objectifs. Pour y répondre, ce sont 2 salariées à temps plein qui informent, orientent et accompagnent les victimes : Claire Bourasseau, responsable du service victimes et Nathalie Ferrand, recrutée pour la mise en place de la base de données nationale des victimes des pesticides.

Bien sûr, le service victimes ne pourrait fonctionner sans l'engagement des bénévoles actifs.

LE SERVICE VICTIMES EN 2020

En 2020, Phyto-Victimes a poursuivi ses missions d'accompagnement et mis en place de nouvelles actions clés



ACCOMPAGNER ET ORIENTER

Aider les professionnels exposés aux pesticides, les accompagner dans toutes leurs démarches ou les orienter.

RÉSEAUX PARTENAIRES

La collaboration avec l'ensemble des associations œuvrant pour la santé au travail, les associations de malades, etc. est indispensable pour que les victimes des pesticides puissent connaître leurs droits.

COMMISSIONS

L'association Phyto-Victimes est présente dans les commissions des grandes institutions françaises pour défendre les droits des professionnels victimes des pesticides.

LE FIVP

Création du Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides qui permet une meilleure prise en charge des victimes.

LA BASE DE DONNEES

Financement et mise en place d'un outil de recensement national des victimes des pesticides.

COMMUNIQUER

Informer le grand public, les partenaires et la presse des actions et des missions de l'association.

LE SERVICE VICTIMES EN 2020

En 2020, 80 nouvelles personnes ont sollicité l'association ou ont été identifiées par le Service Victimes (presse, réseaux sociaux, etc.), soit près de 2 nouveaux accompagnements par semaine :

- sur ces 80 personnes, 59 pourront être recensées dans notre base de données et accompagnées par l'association
- 14 ne sont pas concernées par une exposition aux pesticides dans le cadre de leur travail ou n'ont pas souhaité d'accompagnement
- 1 personne est une victime "hors-France"
- 6 sont des dossiers "enfants" de professionnels exposés aux pesticides

Depuis 2011 (chiffres au 31/12/2020), 546 professionnels victimes ont été recensés par l'association.

Bien évidemment ces chiffres sont à prendre avec prudence car ils ne représentent pas l'ensemble des victimes des pesticides en France.

Chaque dossier de victime est étudié de manière approfondie:

- un récapitulatif du parcours professionnel et médical est réalisé avec la victime et/ou sa famille
- une analyse des documents et des procédures éventuellement entamées, etc.
- une étude des démarches possibles en fonction de la volonté de la victime

Les démarches sont réalisées avec l'association seule mais le plus souvent, le dossier de la victimes est transmis au cabinet d'avocats TTLA (Teissonnière-Topaloff-Lafforgue-Andreu) avec qui Phyto-Victimes collabore depuis des années. Une convention a été établie en 2020, afin que les victimes puissent avoir accès à une défense à un tarif préférentiel. En effet, certaines victimes se retrouvent parfois dans des situations de grande précarité et l'argent ne doit pas être un «frein» pour la reconnaissance de leurs droits.





LES COMMISSIONS

L'association Phyto-Victimes est présente dans les commissions et les institutions suivantes.
Un seul objectif : défendre les droits des professionnels victimes des pesticides.

ANSES (Agence Nationale de Sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) :

- Comité d'Orientation Thématique (COT) Santé-Travail
- Comité d'Orientation Thématique (COT) Santé et Protection des végétaux
- Comité d'Orientation Thématique (COT) Santé, Alimentation et Bien-être des animaux
- Comité de suivi des AMM (Autorisation de Mise sur le Marché)

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation :

- Commission Nationale de Prévention pour les Salariés agricoles
- Commission Nationale de Prévention pour les Non-Salariés agricoles
- Groupe de Travail National de l'action 13 (Santé et Sécurité au Travail) du Plan EcoPhyto

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du dialogue social :

- Membre de la COSMAP (Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture)
- Co-animateur du PRST3 (Plan Régional Santé-Travail) – Nouvelle Aquitaine

Autres :

- Membre du conseil de gestion du Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides
- Plan Régional Santé Environnement - Nouvelle Aquitaine
- Membre du GISCOP 84 (Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cancers d'Origine Professionnelle - 84)

LE FIVP

En collaboration avec la sénatrice de la Charente, Nicole Bonnefoy et le cabinet TTLA, Phyto-Victimes travaille depuis 2016 à la mise en place d'un dispositif permettant une réparation intégrale des préjudices subis par les victimes des pesticides.

Après plusieurs années de combats législatifs, le gouvernement a mis en place, le 1er janvier 2020, un **Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides**, le FIVP, largement moins ambitieux que celui proposé initialement, qui n'a de fonds que le nom.

Cependant, le FIVP apporte des avancées concrètes pour les victimes :

- prise en charge des anciens exploitants, de leurs conjoints et des membres de la famille bénéficiaires d'une pension de retraite agricole qui ont cessé leur activité non-salariée agricole avant le 1er avril 2002
- revalorisation de l'indemnisation pour les non-salariés agricoles déjà reconnus en maladie professionnelle (avant le 27/11/2020)
- indemnisation à partir de 10% d'IPP (et non plus 30%)
- prise en charge des enfants atteints d'une pathologie résultant directement de leur exposition prénatale du fait de l'exposition professionnelle de l'un ou l'autre de leurs parents à des pesticides.



LE FIVP

Depuis la mise en place de ce dispositif, l'association Phyto-Victimes reste mobilisée et continue de travailler à son amélioration.

Pour cela, l'équipe reste en contact avec les services de la CCMSA (Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole), de l'État (les ministères de l'agriculture, de la santé, et du travail etc.) et participe en tant que représentante des associations de victimes des pesticides au conseil de gestion du FIVP.

Afin d'informer les victimes recensées par Phyto-Victimes, une visioconférence a été organisée le 15 décembre 2020, par l'association, lors de laquelle une trentaine de personnes étaient présentes.

<https://fonds-indemnisation-pesticides.fr/>





LA BASE DE DONNÉES

Depuis plusieurs années, l'association travaille à un projet de recensement national des « phyto-victimes » et 2020 marque sa mise en place au sein du Service Victimes, qui l'utilise quotidiennement. Cet outil n'aurait pu être créé sans l'accompagnement de notre mécène de compétence, ALTEN SOLIDAIRE, qui a développé un outil informatique "clé-en-main", ni sans l'aide financière du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.



2 OBJECTIFS

La base de données répond à deux objectifs :

- Extraire et analyser des statistiques rigoureuses permettant d'avoir une vision la plus précise possible des professions et des pathologies liées à une exposition aux pesticides.
- Réaliser une veille sanitaire afin d'identifier et de demander des recherches sur des pathologies régulièrement recensées, pouvant ainsi soutenir la création et la modification de tableaux de maladies professionnelles.

LES PARTENAIRES DU SERVICE VICTIMES

Depuis la création de l'association, Phyto-Victimes collabore avec l'ensemble des structures œuvrant pour la santé au travail, avec des associations de malades ou d'autres ONG. Ce travail de réseau est indispensable pour permettre aux victimes des pesticides de connaître leurs droits.

En 2020, des échanges ont eu lieu avec les associations suivantes :

France Lymphome Espoir, HEAL, EDC-Free, Ligue contre le cancer, AF3M, FNATH, France Parkinson, Association Henri Pézerat, Victimes Pesticides Québec, GISCOP 84, Alerte Médecins Pesticides, etc.

La même année, Phyto-Victimes a signé 2 conventions de partenariat:

- avec l'association Victimes Pesticides Québec
- avec le cabinet d'avocats TTLA

Phyto-Victimes travaille encore à la mise en place d'une convention avec France Parkinson.

En 2020, l'association a pu compter sur le soutien d'élus engagés:

- Bernard JOMIER, sénateur
- Bertrand AFFILÉ, maire de St Herblain
- Didier GÉRARD, conseiller municipal St Herblain
- Julien BAYOU, secrétaire national du parti Europe Écologie Les Verts



COMMUNICATION

Facebook : 3811 abonnés

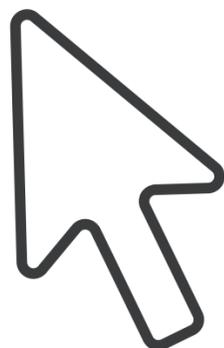
Facebook Pays de la Loire : 69 abonnés

Twitter : 1944 abonnés

Instagram : 174 abonnés

Linkedin : 174 abonnés

Chaîne Youtube : 33 abonnés



LA PRESSE EN 2020

Comme chaque année, Phyto-Victimes a bénéficié d'une large couverture médiatique. Voici 4 articles marquants de l'année 2020.

PARKINSON & PESTICIDES

Pesticides : la maladie de Parkinson est plus facilement reconnue comme maladie professionnelle

Publié le 14 septembre 2020 - Actu-Environnement.com

Le délai de prise en charge de la maladie de Parkinson au titre des maladies professionnelles résultant de l'exposition aux pesticides passe de 1 à 7 ans. Cette modification résulte d'un décret paru le 12 septembre au Journal officiel qui vient modifier le tableau n° 58.

« Cette amélioration permettra une augmentation des victimes indemnisées au titre de la maladie professionnelle », se félicite l'association Phytovictimes. Le délai de prise en charge est en effet le délai maximal entre la fin de l'exposition au risque et la première constatation médicale de la maladie.

La création du tableau n° 58 date de 2012. En 2015, a été créé un nouveau tableau pour les hémopathies malignes (lymphome malin non hodgkinien) provoquées par les pesticides, dont le délai de prise en charge est fixé à dix ans. Les principaux travaux exposant aux pesticides et identifiés comme étant susceptibles de provoquer ces deux types de pathologies sont les suivants : manipulation ou emploi des pesticides, entretien du matériel de traitement.

Les pathologies « hors tableaux » peuvent malgré tout être reconnues comme maladies professionnelles mais cette reconnaissance est plus difficile et nécessite l'intervention d'un comité d'experts.

PROCES MONSANTO / PAUL FRANCOIS

Pesticides: Monsanto définitivement condamné pour l'intoxication d'un agriculteur français

Publié le 21/10/2020 – La Nouvelle République

Le géant des produits phytosanitaires a définitivement perdu sa bataille judiciaire contre l'agriculteur charentais Paul François. La cour de cassation a confirmé, ce mercredi 21 octobre, la condamnation de Monsanto.

C'est l'épilogue d'un long combat judiciaire entre Paul François, un agriculteur de Charente, et le géant américain Monsanto – racheté par l'Allemand Bayer en 2018. Le géant des pesticides est définitivement condamné : ce 21 octobre, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Bayer à la suite de la condamnation de Monsanto, par le Tribunal de Lyon en avril 2019, pour ne pas avoir signalé la dangerosité du pesticide Lasso.

13 ans de combat judiciaire

Monsanto a été condamné à trois reprises dans le conflit qui l'opposait à l'agriculteur Paul François. Le Charentais avait lancé son combat contre le géant des pesticides dès 2007. En 2004, l'agriculteur avait inhalé par erreur d'importantes vapeurs de Lasso, un herbicide de Monsanto désormais interdit, resté dans une cuve qui avait chauffé au soleil. L'agriculteur avait ressenti une grande brûlure, puis son état s'était dégradé, au point de perdre connaissance. Il avait subi plusieurs hospitalisations pour un total de 200 jours passés à l'hôpital. Un long combat qu'il avait raconté dans un livre publié en 2017.

Sur le plan juridique, Paul François se lance seul dans un combat contre Monsanto en 2007, attaquant la firme qu'il juge responsable de son intoxication. La justice reconnaît son argumentaire et condamne une première fois Monsanto en 2012, pour les dommages causés à l'agriculteur. Une condamnation confirmée par un arrêt de la cour d'appel, en 2015, mais cassée par la Cour de cassation.

En 2019 s'est donc tenu à Lyon un troisième procès entre l'agriculteur et Monsanto. Le tribunal a condamné une troisième fois Monsanto, accusant le producteur de pesticides "de ne pas avoir sur l'étiquetage et/ou l'emballage du produit apposé une mention sur la dangerosité spécifique des travaux dans les cuves et réservoirs".

Cette décision a été confirmée ce mercredi 21 octobre par la Cour de cassation, plus haute instance judiciaire en France. Désormais, le tribunal de grande instance de Lyon va pouvoir statuer sur d'éventuels dommages et intérêts demandés par l'agriculteur.

Les étapes clés de l'affaire

Avril 2004 : Paul François est intoxiqué par l'herbicide Lasso, produit par Monsanto

Novembre 2007 : Cet herbicide est interdit en France. Il avait été banni du Canada dès 1985, puis en Belgique et au Royaume-Uni en 1992

2007 : Paul François attaque Monsanto en justice

2012 : La justice condamne Monsanto et juge la firme responsable de l'état de santé de l'agriculteur

2015 : La cour d'appel de Lyon confirme la première condamnation.

Juillet 2017 : La Cour de cassation casse l'arrêt rendu en 2015

2018 : Le groupe pharmaceutique allemand Bayer rachète Monsanto

Avril 2019 : Un troisième procès s'ouvre en avril à Lyon. La cour d'appel condamne Monsanto

Octobre 2020 : La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Bayer-Monsanto, enterinant définitivement la condamnation du fabricant de pesticides.

Le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides est officiellement créé

Publié le 03/12/2020 – Campagnes et environnement

Le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, dont la création a été actée dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, peut enfin voir le jour : un décret paru au Journal officiel du 29 novembre 2020 en définit les modalités d'organisation et de fonctionnement.

Les professionnels victimes des pesticides vont désormais pouvoir être plus facilement indemnisés. Le décret d'application relatif au fonds d'indemnisation qui leur est dédié est enfin paru au journal officiel, le 29 novembre. La mise en place de ce fonds est donc désormais effective. Il a été créé au sein de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020. Ce fonds était attendu depuis longtemps par de nombreux parlementaires et surtout par Phyto-Victimes, l'association d'aide aux professionnels victimes des pesticides. Il va permettre de répondre aux demandes d'indemnisation déposées à compter du 1er janvier 2020, ou en cours d'instruction à cette date.

L'absence de financement de l'Etat regretté

Pour accompagner les victimes dans leurs démarches, le Gouvernement a mis en ligne un site dédié. Sont concernés les professionnels en activité, mais également les exploitants agricoles retraités d'avant 2002 et les enfants exposés pendant la période prénatale du fait de l'activité professionnelle de leurs parents. Un comité est chargé d'harmoniser les décisions de reconnaissance en maladie professionnelle pour l'ensemble du territoire national. Phyto-Victimes reconnaît que « ce fonds devrait permettre une meilleure prise en charge des victimes des pesticides », mais regrette qu'il « ne donne pas lieu à une réparation intégrale des préjudices subis par les victimes ». Enfin, l'association, comme l'UIPP, l'Union des industries de la protection des plantes, déplorent « que l'État reste absent du financement ». Le fonds sera en effet financé par les cotisations accidents du travail maladies professionnelles (AT/MP) et par le relèvement de la taxe de phytopharmacovigilance. L'UIPP plaide pour le principe d'un abondement corrélé aux besoins réels du fonds.

Phyto-Victimes : une antenne en Pays de la Loire

Publié le 04/11/2020 – L'Avenir Agricole



Julien Guillard, qui a lui-même souffert d'un cancer lié à l'exposition aux pesticides, préside la nouvelle antenne nantaise de PhytoVictimes. (photo Julien-Sureau)

Créée en 2011, l'association PhytoVictimes accompagne les agriculteurs victimes de maladies liées à l'exposition aux pesticides. Elle ouvre cet automne une nouvelle antenne près de Nantes.

Nous ne sommes pas anti-pesticides. Nous, nous sommes pour les victimes, et pour les agriculteurs", explique Julien Guillard, président de la nouvelle antenne nantaise de PhytoVictimes. Créée en soutien à l'agriculteur Paul François dans son combat juridique (gagné) contre Monsanto, l'association dispose, depuis la rentrée, de bureaux à Saint-Herblain pour accueillir tous ceux qui auraient besoin d'aide dans leurs démarches.

De quelles démarches parle-t-on ? De la reconnaissance par la MSA (pour les agriculteurs) d'une maladie professionnelle liée à l'exposition aux pesticides. "Il faut absolument se faire accompagner", insiste le président. Le parcours est semé d'embûches administratives, et peut se révéler éprouvant pour une famille déjà frappée par la maladie. "Nous, on a l'habitude, on sait à quelle porte frapper, et il n'y a pas de parti pris. On accompagne pour les cas de Parkinson et les lymphomes non-hodgkiniens, bien sûr. Mais aussi des maladies moins bien définies, par exemple l'hypersensibilité chimique multiple (MCS en anglais)." La reconnaissance, une fois obtenue, peut s'accompagner d'une rente. "Et c'est aussi faisant remonter les cas qu'on fait bouger les lignes."

Lutter contre le tabou agricole

Au-delà de l'accompagnement direct, PhytoVictimes travaille en amont pour justement faire évoluer la situation. "Nous sensibilisons les étudiants en médecine", qui ont un rôle déterminant à jouer, explique Julien Guillard. L'association porte aussi, avec difficulté, la parole des victimes devant la MSA et le ministère de l'Agriculture. Elle a notamment participé à la création du fonds d'indemnisation des victimes des pesticides, qui n'attend plus qu'un décret d'application pour entrer en service. Mais le plus difficile, explique le président, c'est encore de lutter contre le "tabou agricole : la peur de se montrer, de ce que vont penser les voisins, la famille. C'est un monde où on est un peu pudiques".

LE SERVICE SENSIBILISATION : POUR TRANSMETTRE

Le second objectif de Phyto-Victimes est de sensibiliser le grand public et d'intervenir auprès de jeunes scolaires ou en apprentissage pour éveiller les consciences sur la question des phytosanitaires et de la place du monde agricole dans la société. Que ce soit en milieu scolaire, dans des lieux institutionnels, professionnels ou culturels, l'association Phyto-Victimes ouvre le dialogue avec un large public, informe et rend compte des témoignages des professionnels malades des pesticides.

Lors de ces échanges, l'association ne promeut aucun type de production mais apporte la connaissance des différentes techniques alternatives aux produits phytosanitaires et permet de prévenir rationnellement des risques liés à leur exposition. Phyto-Victimes est devenu un médiateur et un acteur de terrain incontournable sur cette thématique.



L'EXPOSITION PHOTOS-VIDÉOS

L'exposition itinérante de 2019 a d'abord été conçue comme un outil pédagogique à destination des lycées agricoles, à la demande du corps enseignant.

Suite au travail de communication de Phyto-Victimes pour mettre en valeur cet outil sur l'ensemble du territoire, l'association a reçu de la part d'autres publics (entreprises privées, élus et collectivités, associations, citoyens) des demandes de mise à disposition de ce dispositif de sensibilisation.

Cette exposition regroupe des témoignages de victimes mais aussi de chercheurs et d'élus, ainsi que différentes méthodes alternatives aux produits phytosanitaires. Cet outil de médiation présente également les nombreuses actions de Phyto-Victimes en rapport avec cette question de santé publique.

En 2020, l'expo photos-vidéos a été accueillie dans 20 lieux différents malgré la situation sanitaire. Ce sont plus de 2 500 personnes qui ont été sensibilisées sur la question des pesticides au travail.

Projet soutenu par:





LES INTERVENTIONS EN 2020

Le COVID a engendré la déprogrammation de nombreuses interventions. Malgré cela, l'association Phyto-Victimes a poursuivi, dès qu'elle le pouvait, son travail de sensibilisation.

En 2020, l'équipe a privilégié les interventions auprès des jeunes apprenants car elles sont identifiées par le corps enseignant comme un complément essentiel à leur programme scolaire. Les connaissances apportées lors de ces échanges jouent un rôle clé dans leur future vie professionnelle.

Le témoignage des intervenants, eux-mêmes majoritairement victimes des pesticides, illustre tristement la réalité du terrain. En 2020, plus de 1000 jeunes ont pu échanger avec nos membres et orienter leur choix de vie en pleine connaissance des risques encourus.

Au total, l'association est intervenue dans une quinzaine de départements et poursuivra ses efforts en 2021 en mettant en place un outil pédagogique numérique complémentaire à l'exposition.

LA WEB-SÉRIE

En 2020, Phyto-Victimes a conçu un outil complémentaire à l'exposition photos-vidéos qui s'exploite de façon autonome. Il s'agit d'une web-série documentaire de 8 épisodes qui rend « visibles » les professionnels victimes des pesticides en France et en Europe. Au travers de ces 8 différents chapitres, l'association veut rendre hommage à ces combattants de l'ombre qui se heurtent injustement aux frontières des systèmes administratifs, judiciaires et médicaux. Les épisodes se teintent surtout d'une couleur positive à l'égard des acteurs silencieux qui portent des solutions alternatives aux pesticides.

Pour ce faire, Phyto-Victimes est entrée cette année dans un travail d'identification des grandes thématiques à aborder, d'écriture de scénario, de recherche de témoins et de partenaires techniques et financiers. Les tournages ont débuté fin 2020 en France.

En 2021, Phyto-Victimes a pour objectif de terminer les tournages et le montage de la web-série ainsi que son support de diffusion. Dans un second temps, l'association présentera ces deux outils de sensibilisation (exposition & web-série) à un très large réseau d'établissements scolaires et de centres de formations.



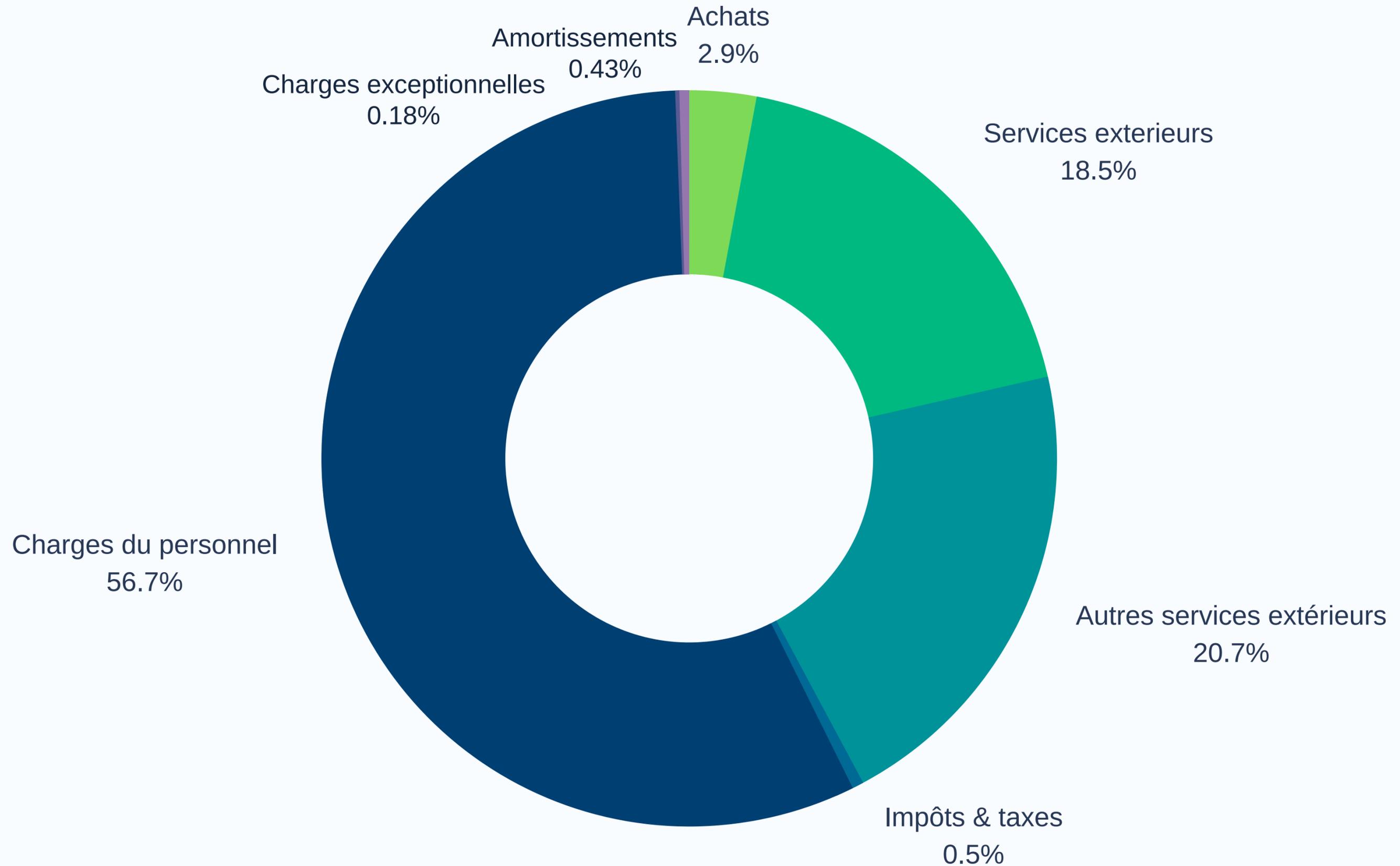
A hand holding a pen over a desk with financial documents and a calculator. The background is a warm, golden light. The text is overlaid on a white rectangular area.

PHYTO-VICTIMES

RAPPORT FINANCIER 2020

 **PHYTO-**
VICTIMES ASSOCIATION D'AIDE
AUX PROFESSIONNELS
VICTIMES DES
PESTICIDES

CHARGES 2020 : 245 693 €



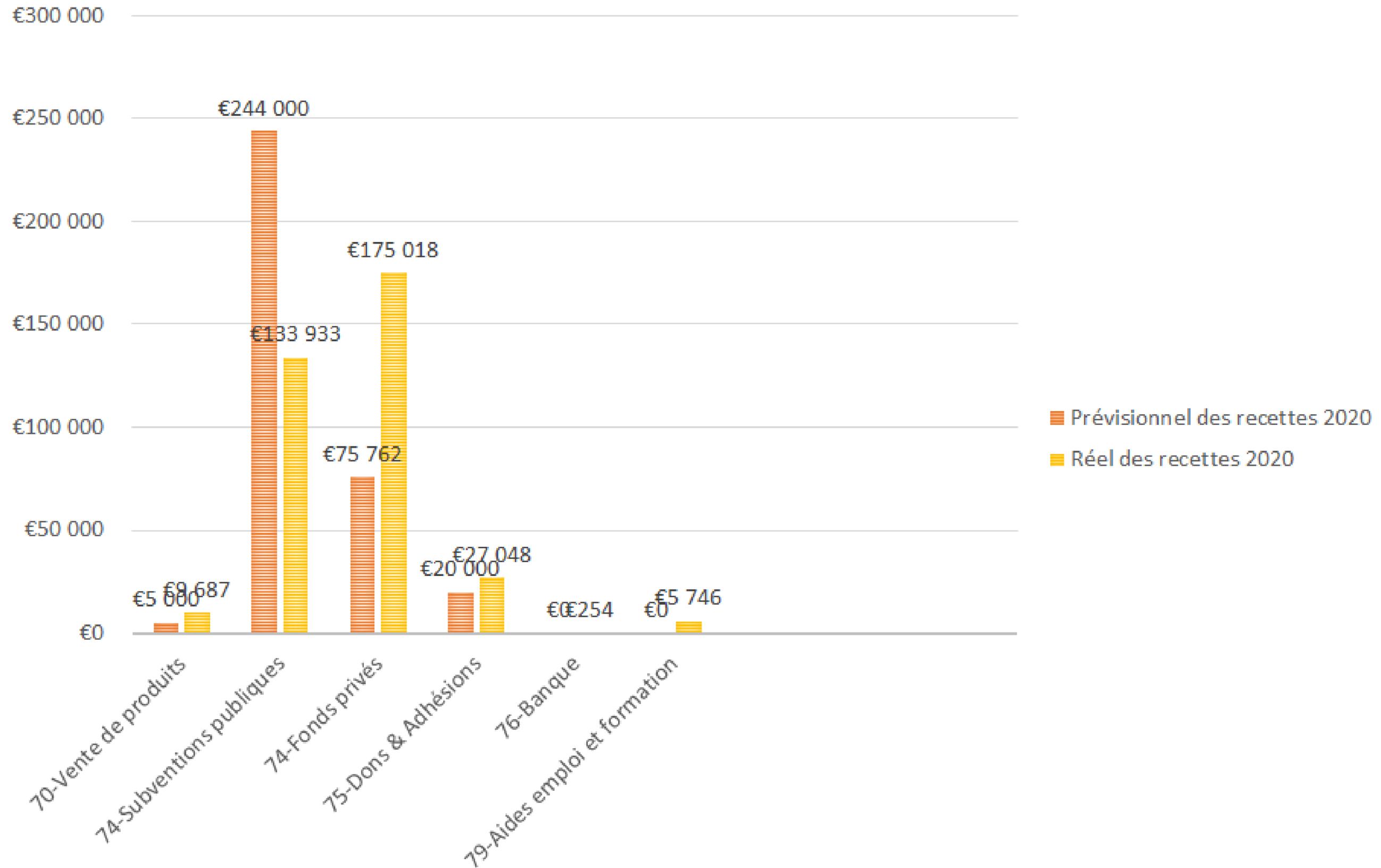
CHARGES 2020 : PRÉVISIONNEL ET RÉEL

■ Prévisionnel des charges 2020 ■ Réel des charges 2020

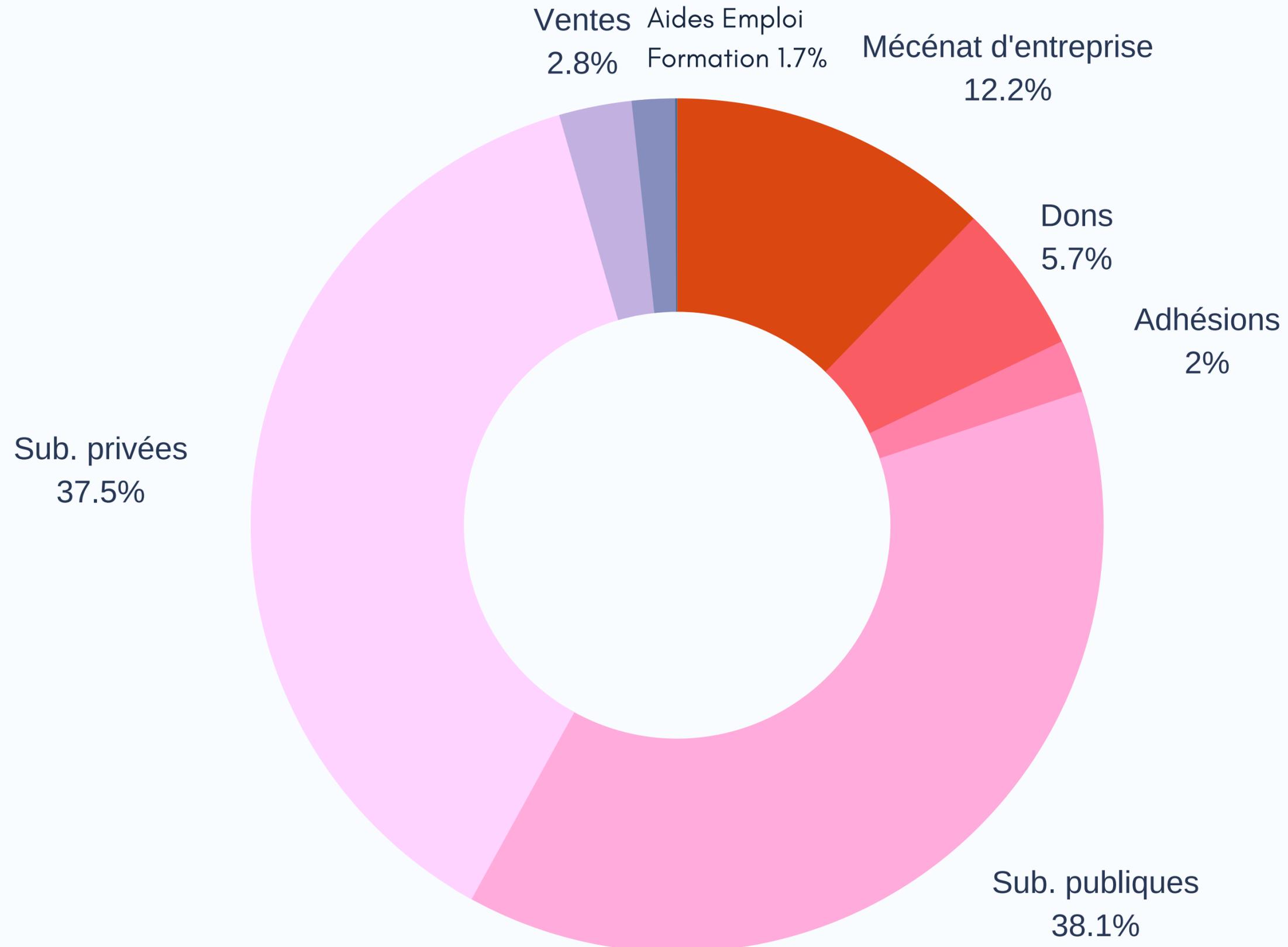


Un déséquilibre apparait sur certains postes de dépenses qui découlent de deux raisons majeures: l'annulation de certains projets en 2020 pour cause de crise sanitaire et un mouvement de la masse salariale.

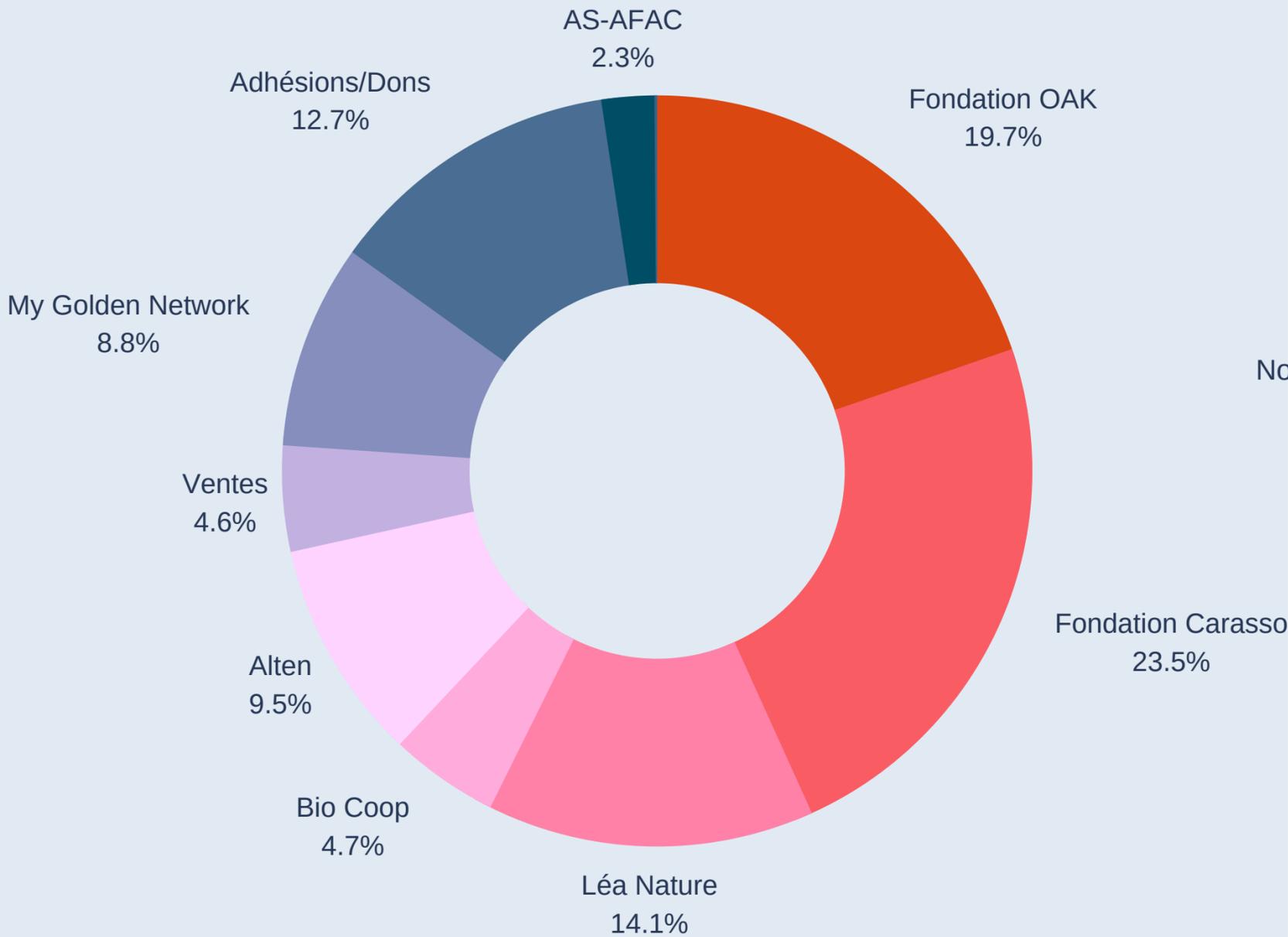
RECETTES 2020 : PRÉVISIONNEL ET RÉEL



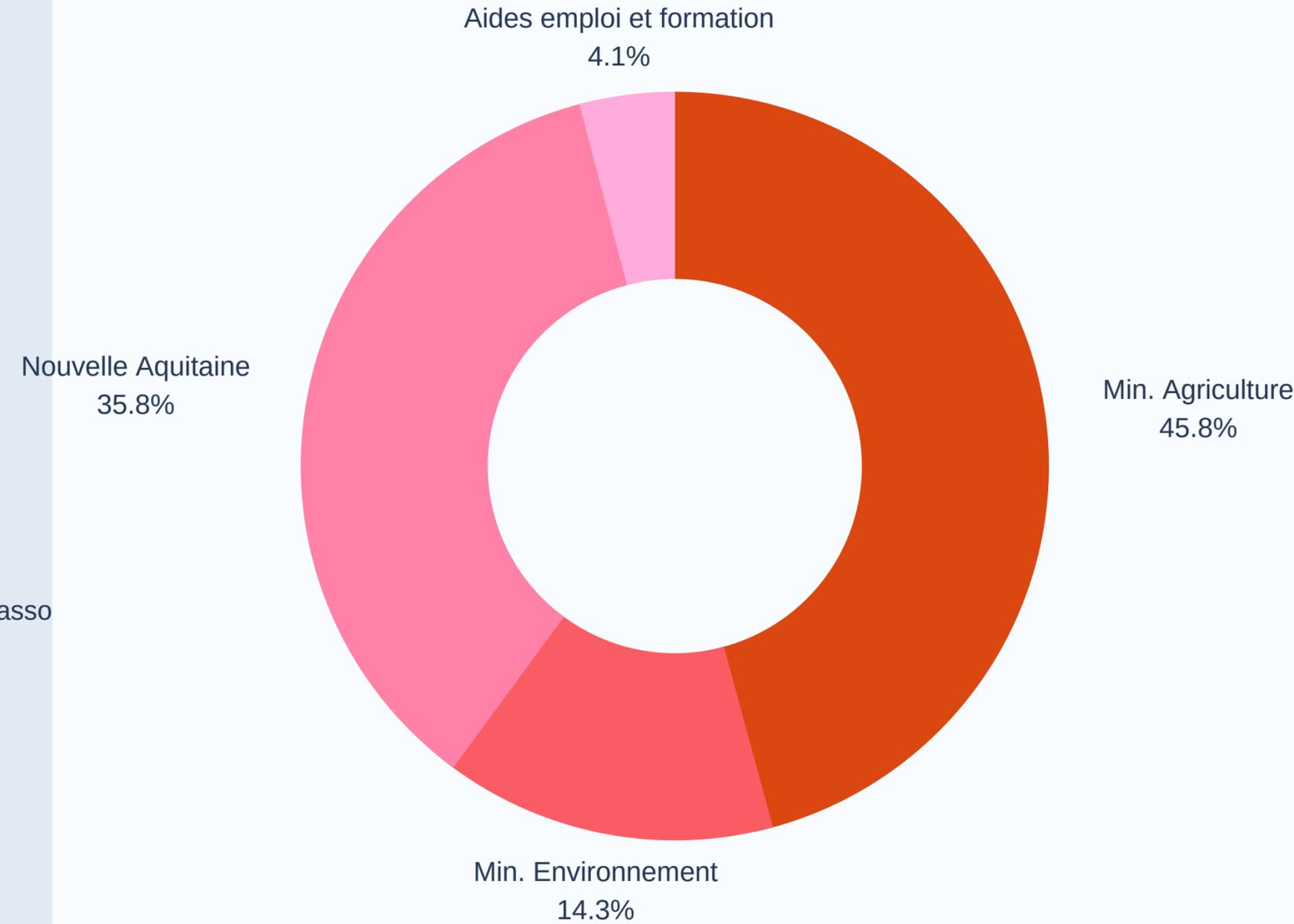
RECETTES 2020 : 351 686 €



RECETTES 2020 : FONDS PUBLICS & PRIVÉS

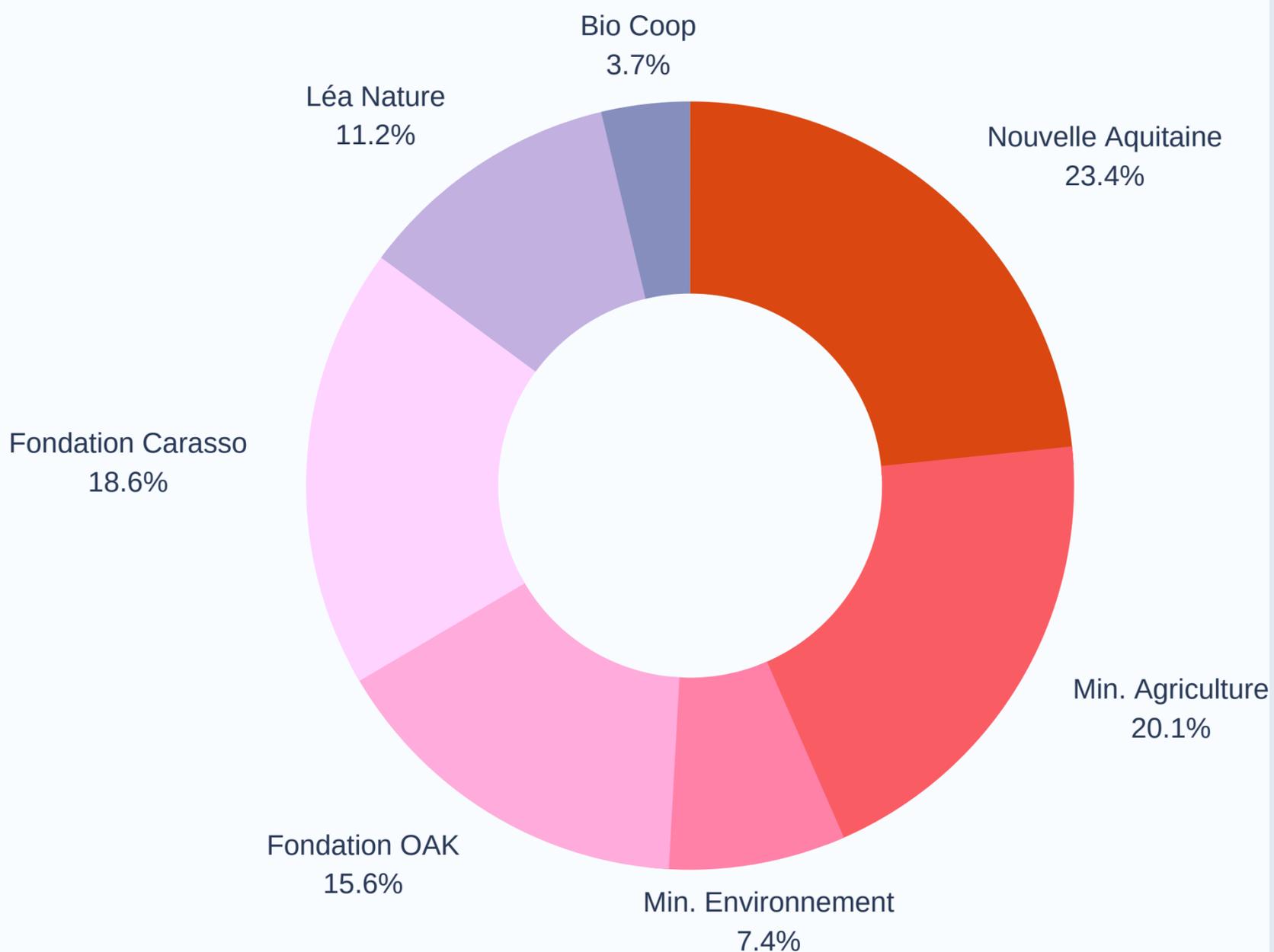


Sources de financements privés en 2020: 212 807 €



Sources de financements publics en 2020: 138 879 €

RECETTES 2020 : SUBVENTIONS



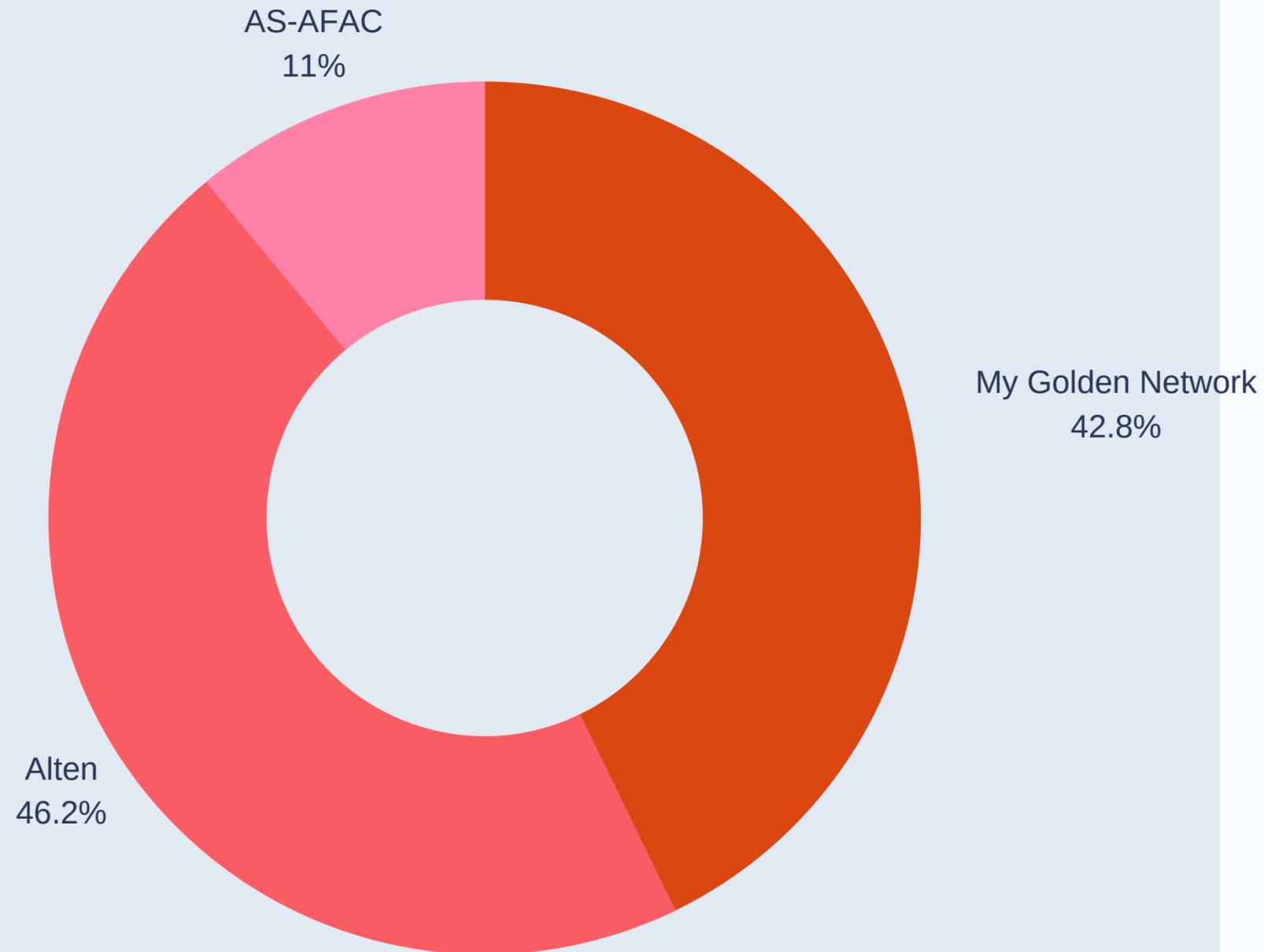
LES SUBVENTIONS EN 2020

- Les subventions en 2020 s'élèvent à 265 933 €.
- On remarque une répartition quasi égale entre les subventions privées et les subventions publiques.

Les subventions et les appels à projets illustrent encore la part majoritaire des sources de financement de Phyto-Victimes. Dans la continuité de ce qu'elle a amorcé en 2018 pour diversifier ses ressources et s'assurer une certaine indépendance financière, l'association a largement augmenté la part de subventions privées qui s'ajoutent à l'évolution des ressources privées telles que les mécénats et les fonds propres.

Sources de financements via des subventions: 265 933 €

RECETTES 2020 : MÉCÉNATS



Sources de financements via du mécénat: 43 018 €

LES MÉCÉNATS EN 2020

- En 2020, 3 mécènes ont fait confiance à Phyto-Victimes: 2 mécènes du domaine informatique et 1 mécène du domaine administratif.
- Financiers ou de compétences, ces mécènes ont permis à l'association d'optimiser ses ressources internes et d'en fertiliser de nouvelles qui aideront, en 2021, à accroître son efficacité.

Le mécénat a une part plus faible dans la source de financement 2020 et représente 12.2% de sa globalité. Cependant ce pourcentage est à relativiser car le mécénat est aujourd'hui un levier de structuration capital pour l'association et ne se mesure donc pas uniquement par son aspect financier. Les partenaires mécènes sont indispensables pour l'évolution de Phyto-Victimes.

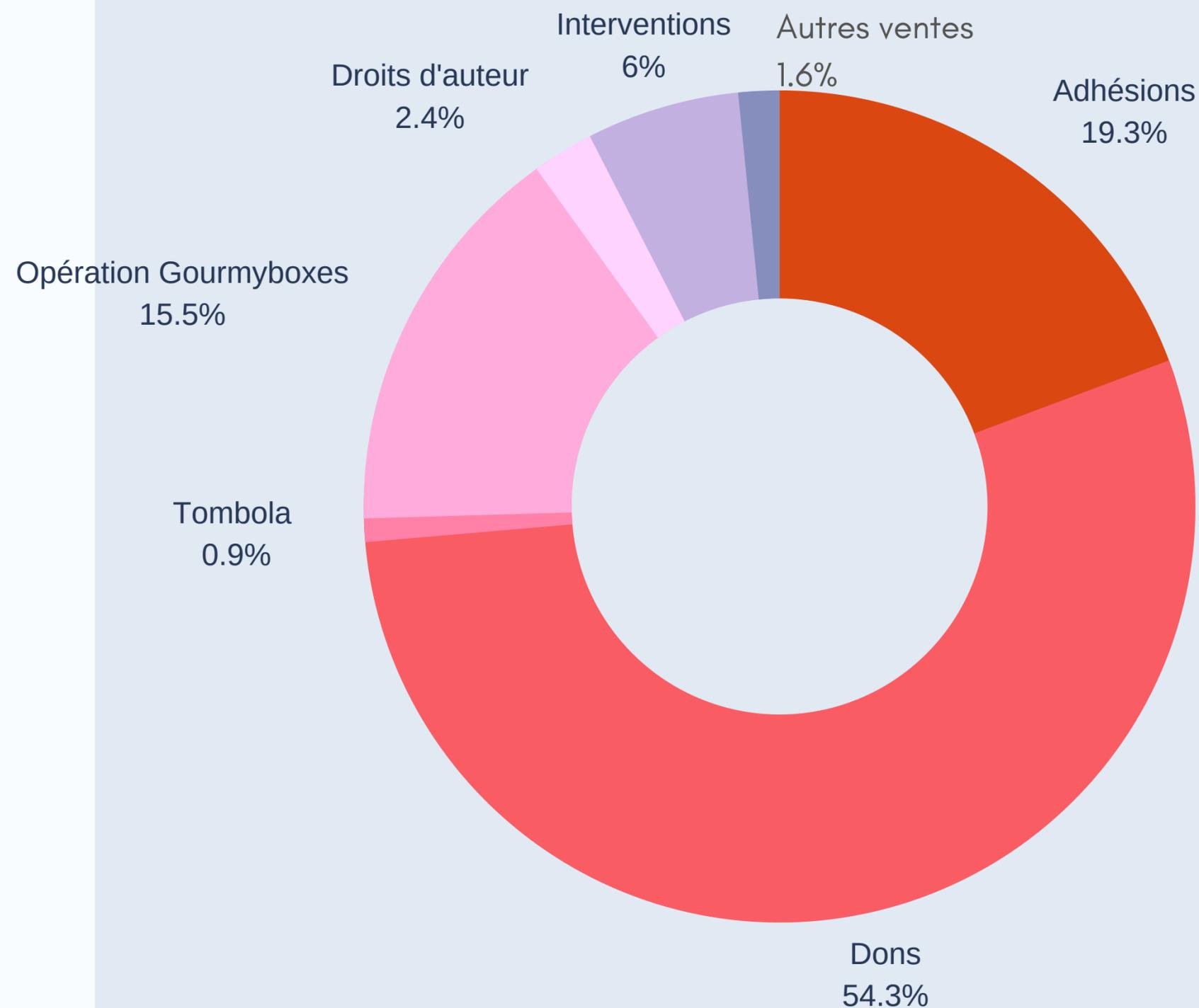
RECETTES 2020 : FONDS PROPRES

LES FONDS PROPRES EN 2020

- Les revenus liés à la collecte de fonds propres s'élèvent à plus de 36 000€, soit 11% des produits 2020.
- 7 sources de fonds propres identifiées.

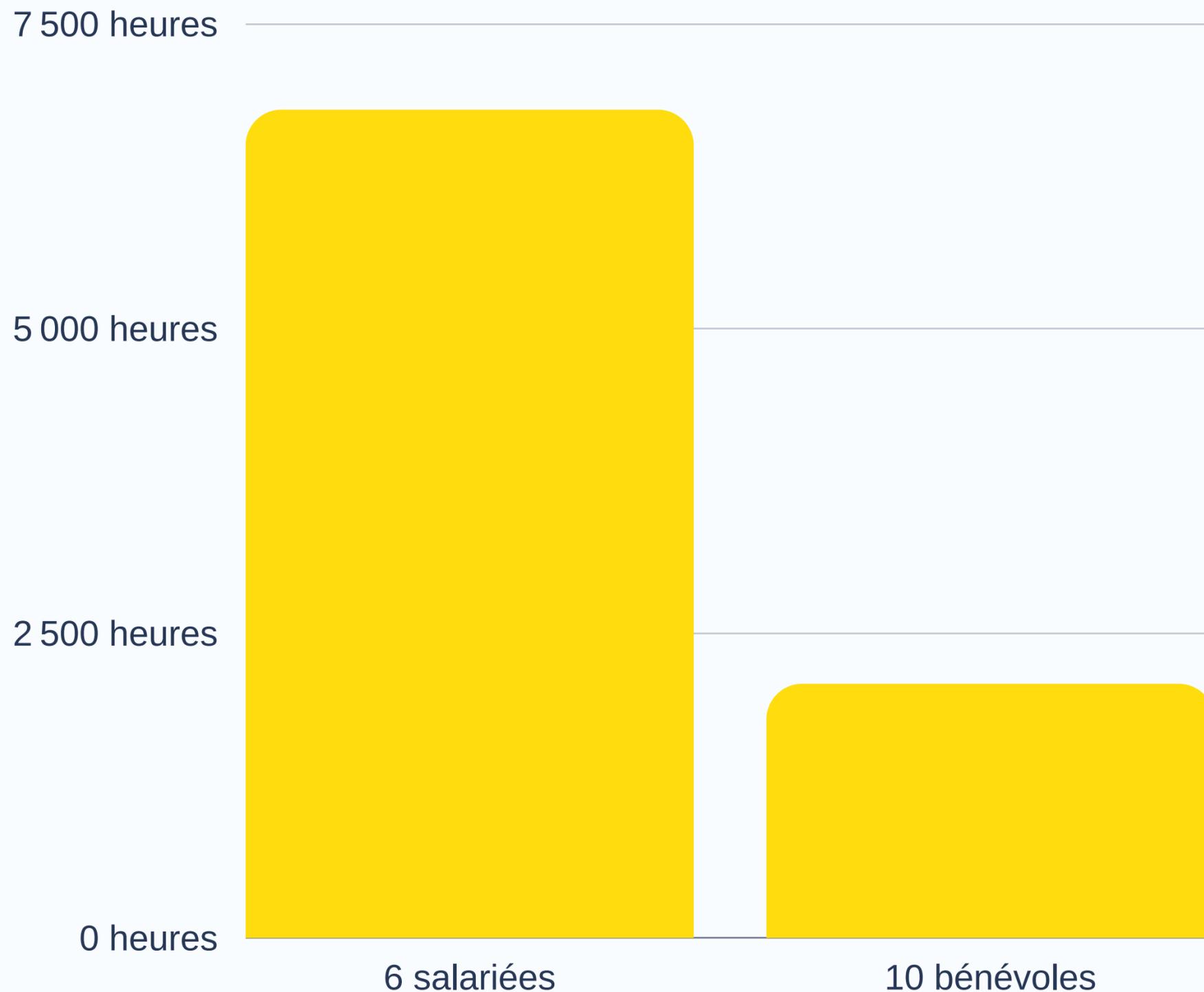
En 2020, la crise sanitaire aura eu raison de beaucoup d'événements prévus dans le budget prévisionnel de l'année. La déprogrammation de certaines collectes en présentiel a été contournée par la mise en place d'événements numériques diffusés sur internet.

Malgré la crise, le développement de fonds propres reste un enjeu maîtrisé.



Sources de financements via des fonds propres: 36 735 €

LE BÉNÉVOLAT EN 2020



En 2020, le temps de travail bénévole a été comptablement valorisé et représente 2 081 heures effectuées par 10 bénévoles. Le montant numéraire équivalent est estimé à 21 123€, soit 1,2 ETP (Equivalent Temps Plein). Aussi le bénévolat est-il une ressource essentielle aux activités de l'association Phyto-Victimes.

Les bénévoles interviennent principalement sur des postes de gestion et de représentation de la structure, d'actions de sensibilisation et d'aide aux victimes.



2021

PHYTO-VICTIMES

PRÉVISIONNEL 2021

 **PHYTO-**
VICTIMES ASSOCIATION D'AIDE
AUX PROFESSIONNELS
VICTIMES DES
PESTICIDES

LES AXES MAJEURS DE TRAVAIL EN 2021

L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Dans la continuité de ses missions d'accompagnement des victimes des pesticides, Phyto-Victimes travaille sans relâche pour faire évoluer les prises en charge des malades. L'association poursuit également le développement de sa base de données, le seul outil français conçu pour extraire des statistiques rigoureuses et inédites rendant compte de l'impact des phytosanitaires sur la santé de plusieurs milliers de professionnels du territoire national.

SENSIBILISATION

Depuis plusieurs années, l'association a perfectionné ses outils de sensibilisation à destination des jeunes et du grand public. Après le succès de l'exposition photos-vidéos itinérante déployée sur l'ensemble du territoire, et face à une demande croissante des établissements scolaires, Phyto-Victimes conçoit un dispositif complémentaire numérique de sensibilisation et de prévention. En 2021, la web-série documentaire "Phyto-Victimes : le combat pour la reconnaissance" verra le jour.

PROJET DE VIE ASSOCIATIVE

En 2021, l'association fête ses 10 ans. Une année particulière qui marque un renouveau au sein de l'association: nouvelles équipes, nouveaux projets, développement de nouveaux partenaires... sans pour autant oublier l'investissement de tous ceux qui ont permis de faire de l'association ce qu'elle est aujourd'hui. Tout au long de cette année, l'association se fait un devoir de mémoire en rendant hommage à toutes les victimes des pesticides, au travers de nombreux projets et d'événements.

LE RAYONNEMENT

Consciente de son manque de visibilité, Phyto-Victimes s'entoure de partenaires afin de refondre son site internet, d'ouvrir une boutique en ligne et de travailler à son référencement web pour gagner en notoriété en France et à l'étranger. Ces nouvelles vitrines permettront à l'association de s'ouvrir à de nouveaux réseaux et de nouveaux partenariats.



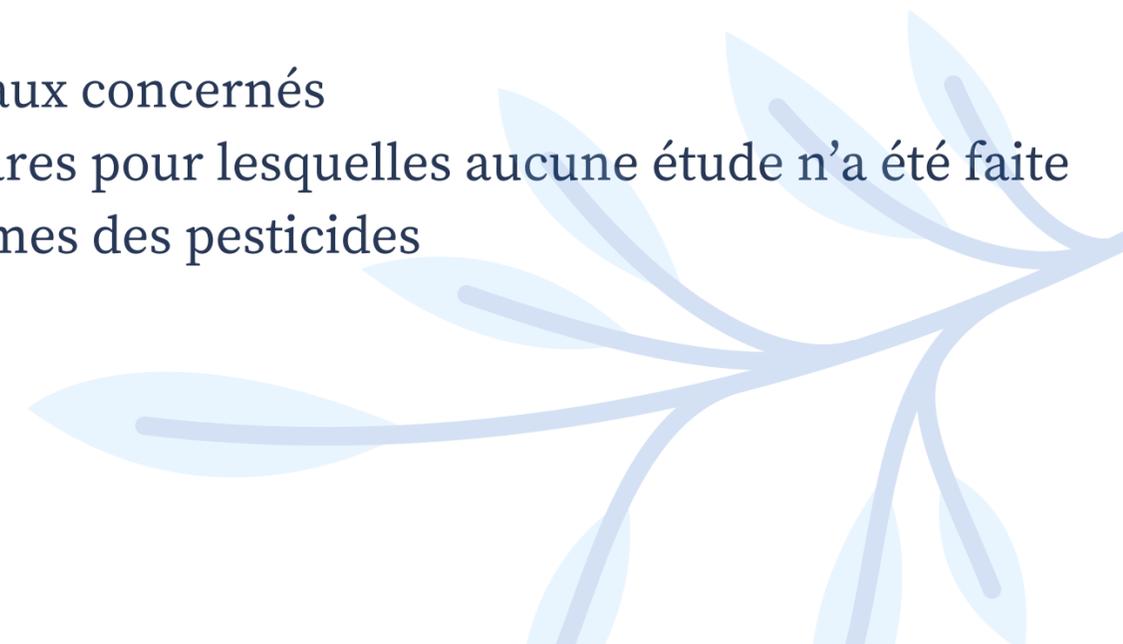
LE SERVICE VICTIMES EN 2021

AIDE AUX VICTIMES

- Suivi des dossiers de victimes des pesticides
- Suivi des dossiers de victimes de pesticides suite à la création du FIVP

LA BASE DE DONNÉES

- Rendre plus visibles les professionnels victimes des pesticides, accompagnés depuis 2011
- Rassembler les informations des professionnels qui font appel à l'expertise de l'association
- Améliorer l'expertise de l'association lors des travaux en COSMAP ou au sein d'autres commissions
- Apporter des statistiques aux pouvoirs publics sur l'ampleur de la problématique
- Faire avancer la législation et la prévention
- Mettre en lumière la diversité des régimes sociaux concernés
- Alerter sur la présence de certaines maladies rares pour lesquelles aucune étude n'a été faite
- Améliorer les connaissances relatives aux victimes des pesticides



LE SERVICE VICTIMES EN 2021

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

- Établir des supports de communication adaptés à chaque public
- Sensibiliser les professionnels de santé des centres de consultations en pathologies professionnelles
- Sensibiliser les futurs professionnels du monde médical à l'impact des pesticides sur la santé des travailleurs via des interventions dans les facultés de médecine

ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES D'OUTRE-MER

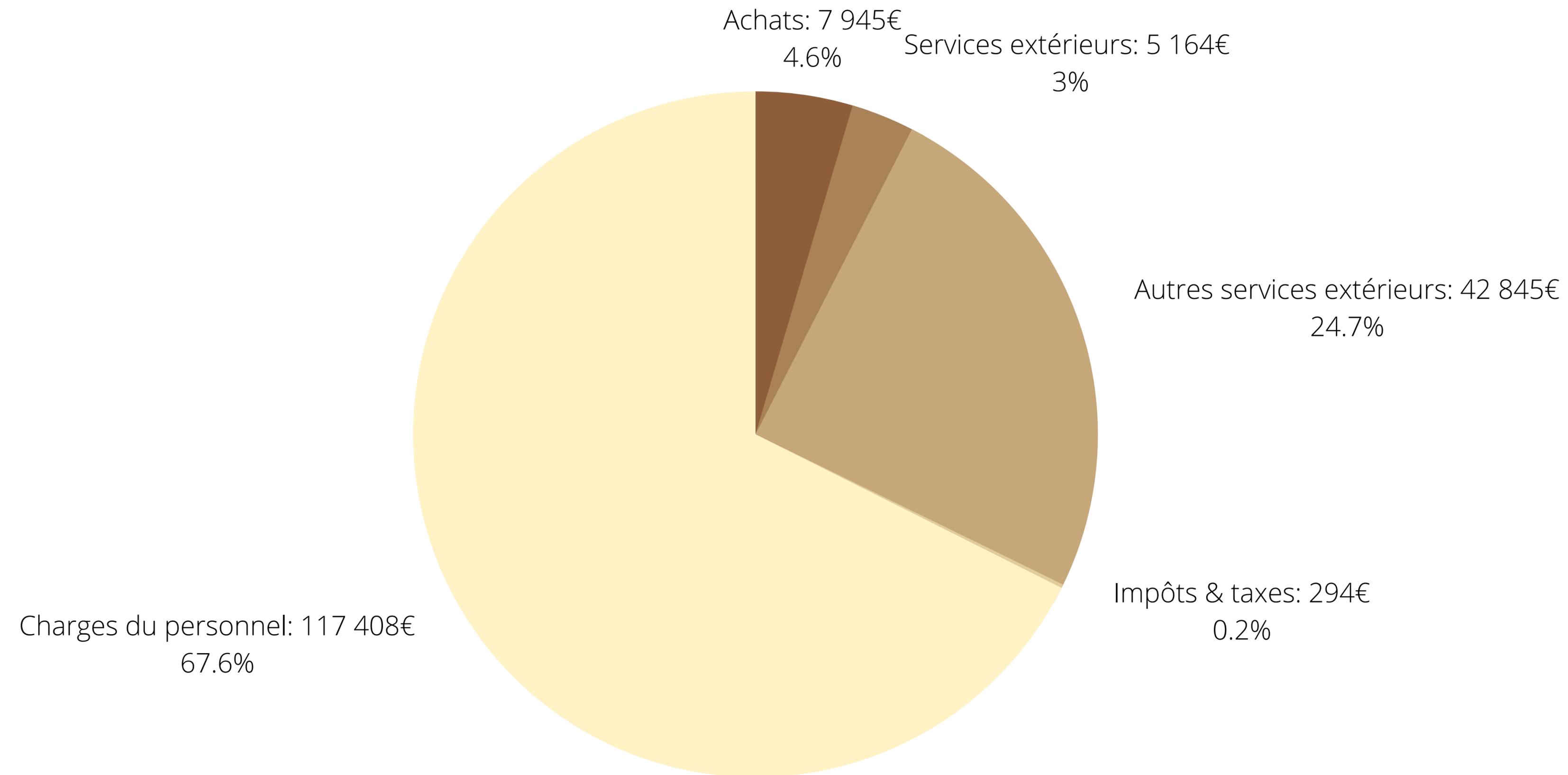
- Coordonner les acteurs du territoire & mutualiser les connaissances
- Constituer & former une équipe sur place
- Accompagner, soutenir et recenser les travailleurs victimes des pesticides

PARTENARIAT AVEC LE QUEBEC

- Poursuite du partenariat avec l'association "Victimes Pesticides Québec" en collaborant et mutualisant les informations et les études scientifiques pour rendre visible les victimes et essayer d'améliorer la législation



BUDGET DU SERVICE VICTIMES EN 2021 : 171 656€

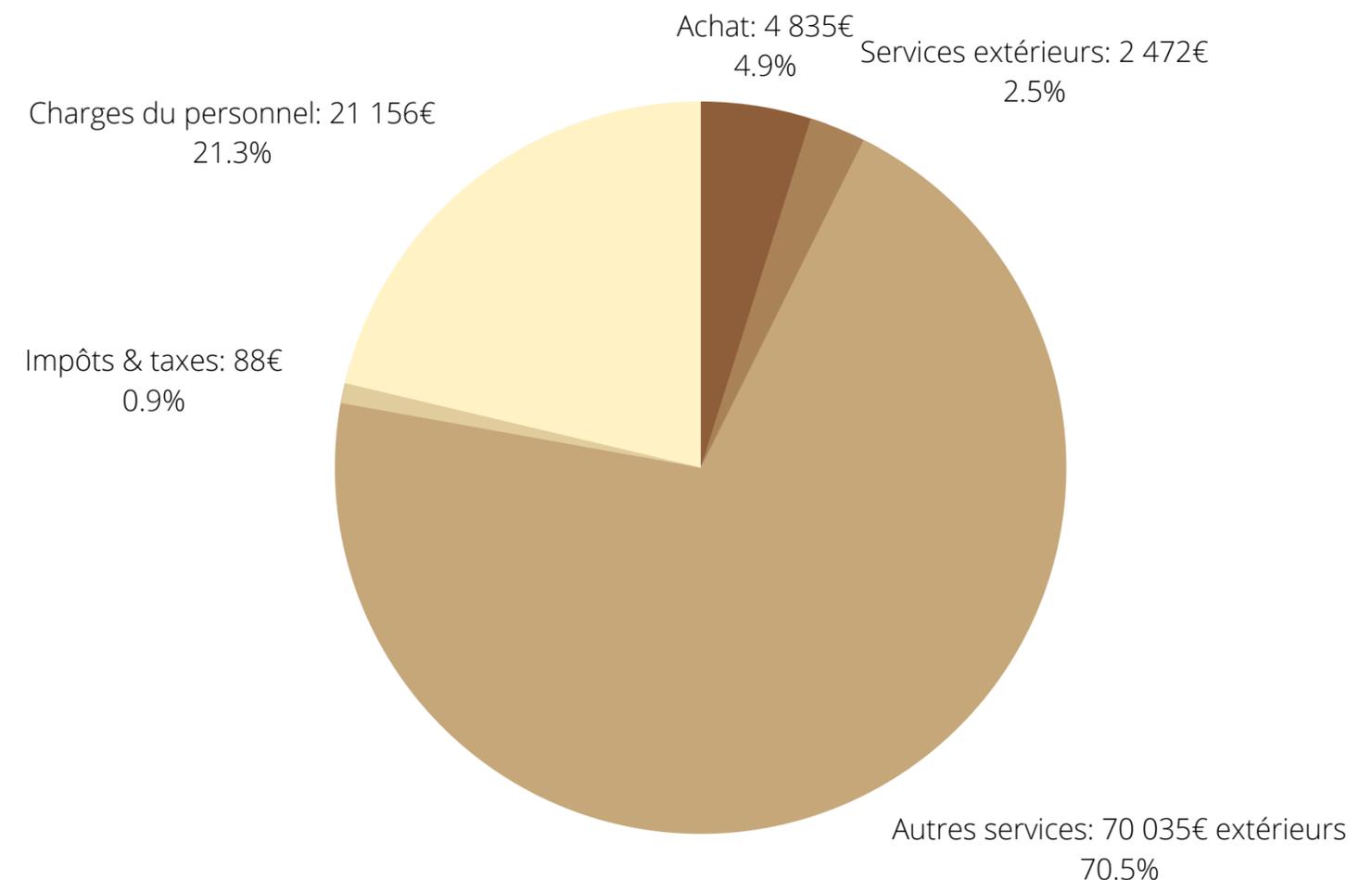




LE SERVICE SENSIBILISATION EN 2021 : BUDGET 99 380€

En 2021, la mission de sensibilisation restera un axe phare du travail de l'association:

- La finalisation de la web-série documentaire
- Le développement de nos partenariats européens
- Le développement de notre réseau partenaire de l'enseignement
- La programmation de nouvelles dates d'interventions et d'exposition

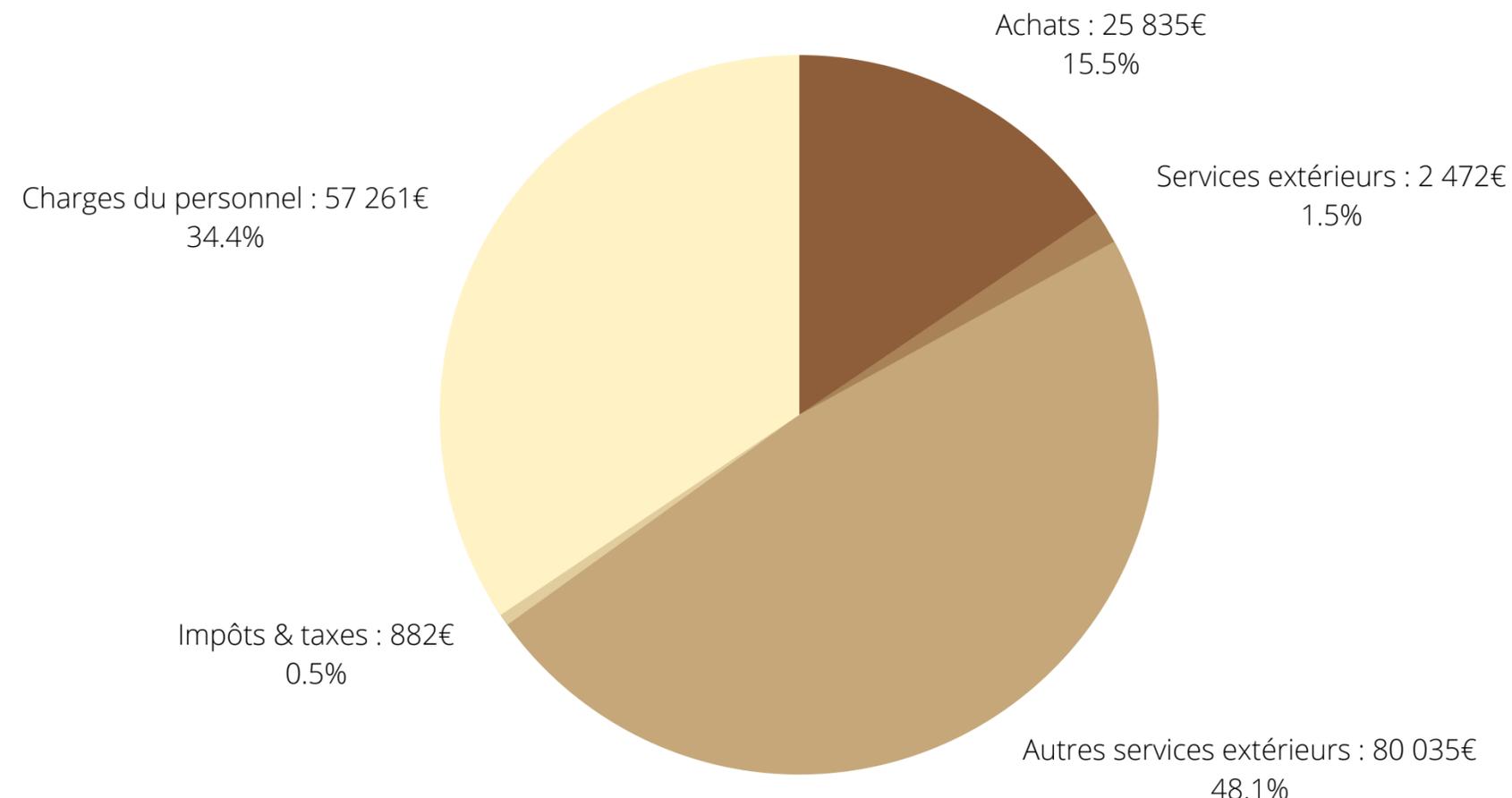




LE PROJET VIE ASSOCIATIVE EN 2021 : BUDGET 166 485€

Pour célébrer ses 10 ans d'actions, l'association Phyto-Victimes met un point d'honneur à ponctuer l'année d'événements marquants:

- La publication d'un livre hommage qui revient sur la création de l'association et l'évolution du soutien aux victimes
- L'organisation d'événements dont une soirée caritative à Paris pour célébrer l'anniversaire des 10 ans
- Le développement des relais locaux en France et en Europe
- Le développement de nouveaux partenaires pour diversifier les financements et les réseaux de Phyto-Victimes
- L'amélioration de la structure interne de l'association





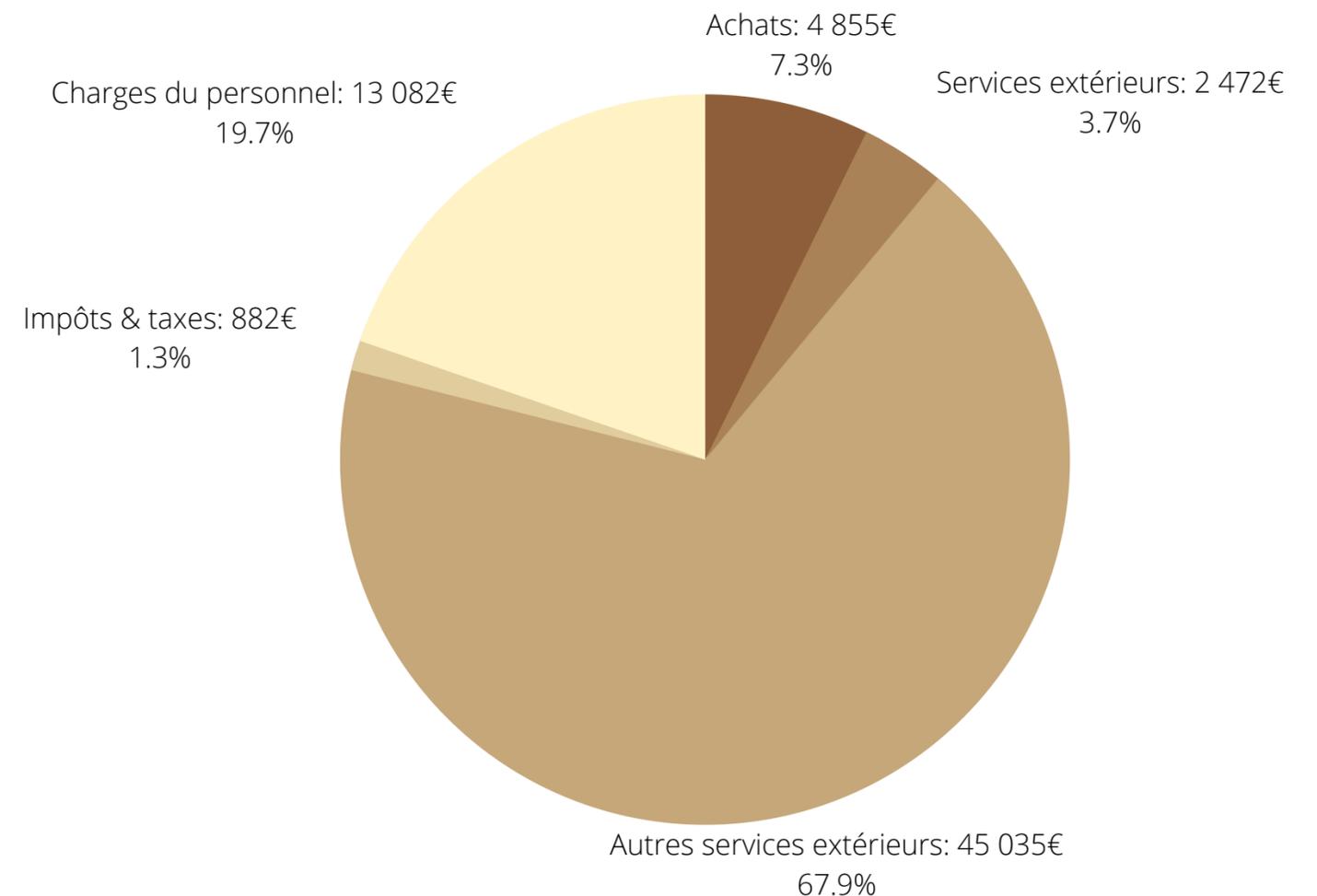
LE SERVICE INFORMATIQUE EN 2021 : BUDGET 65 806€

Afin de gagner en visibilité et en notoriété, Phyto-Victimes a décidé de travailler sur ses ressources digitales :

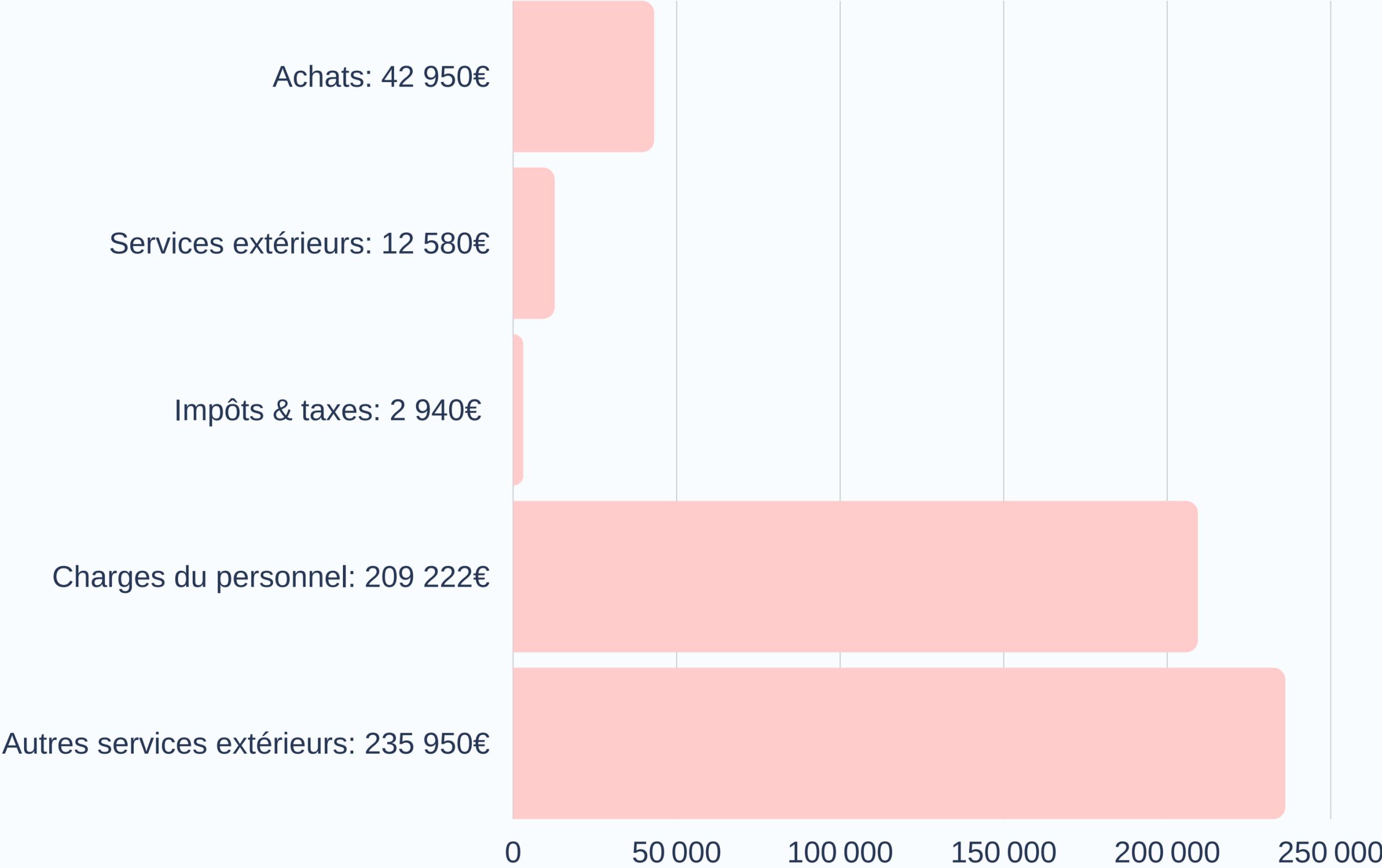
- Refonte du site web
- Création d'une boutique en ligne
- Travail sur le référencement web

Ces projets sont essentiels à l'accompagnement de nouvelles victimes. En effet il est indispensable de rendre accessible à tous la connaissance de nos services via un nouveau site internet avec un bon référencement.

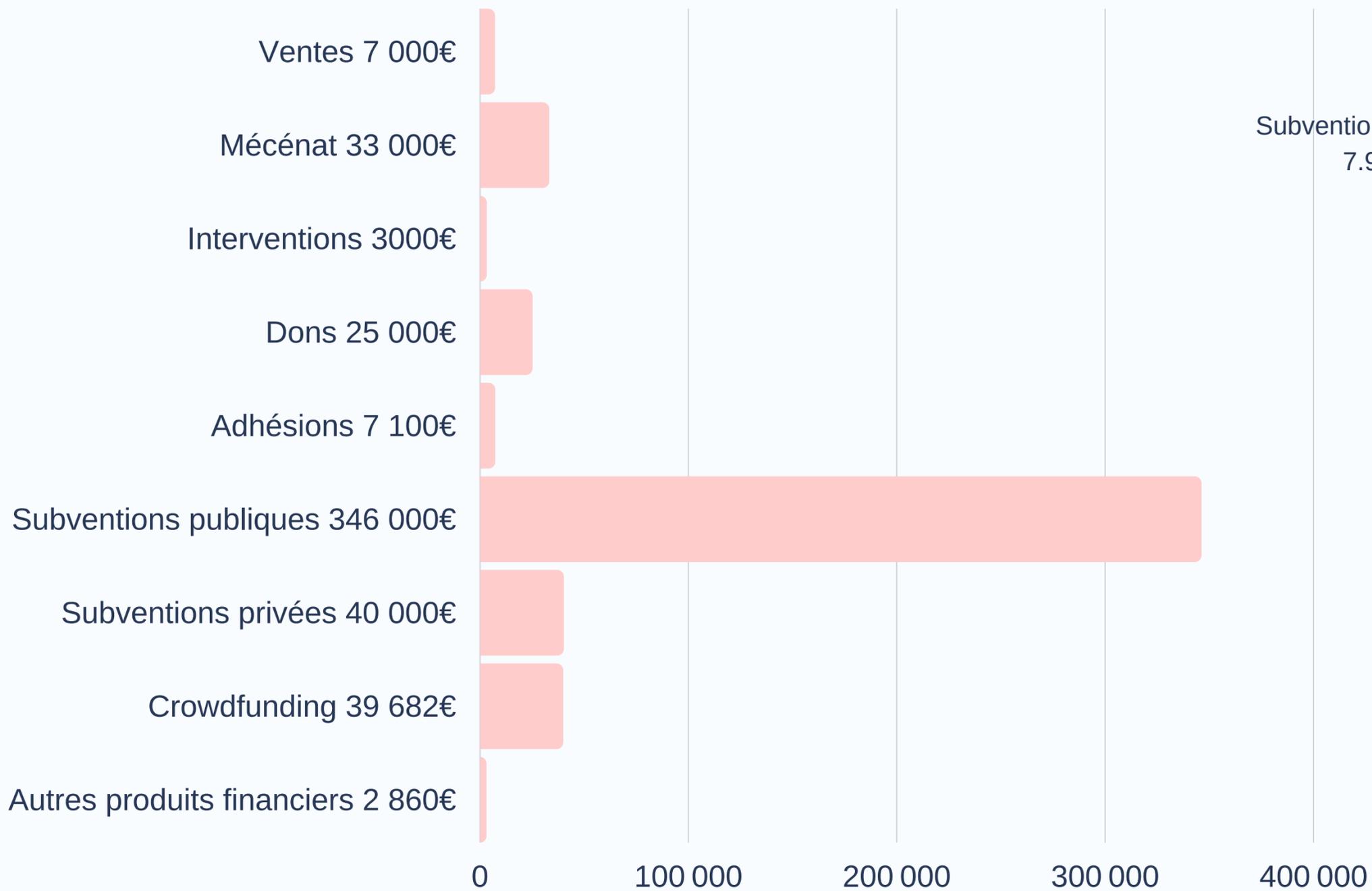
La e-boutique quand à elle est un nouveau moyen de lever des fonds propres pour financer l'accompagnement des victimes.



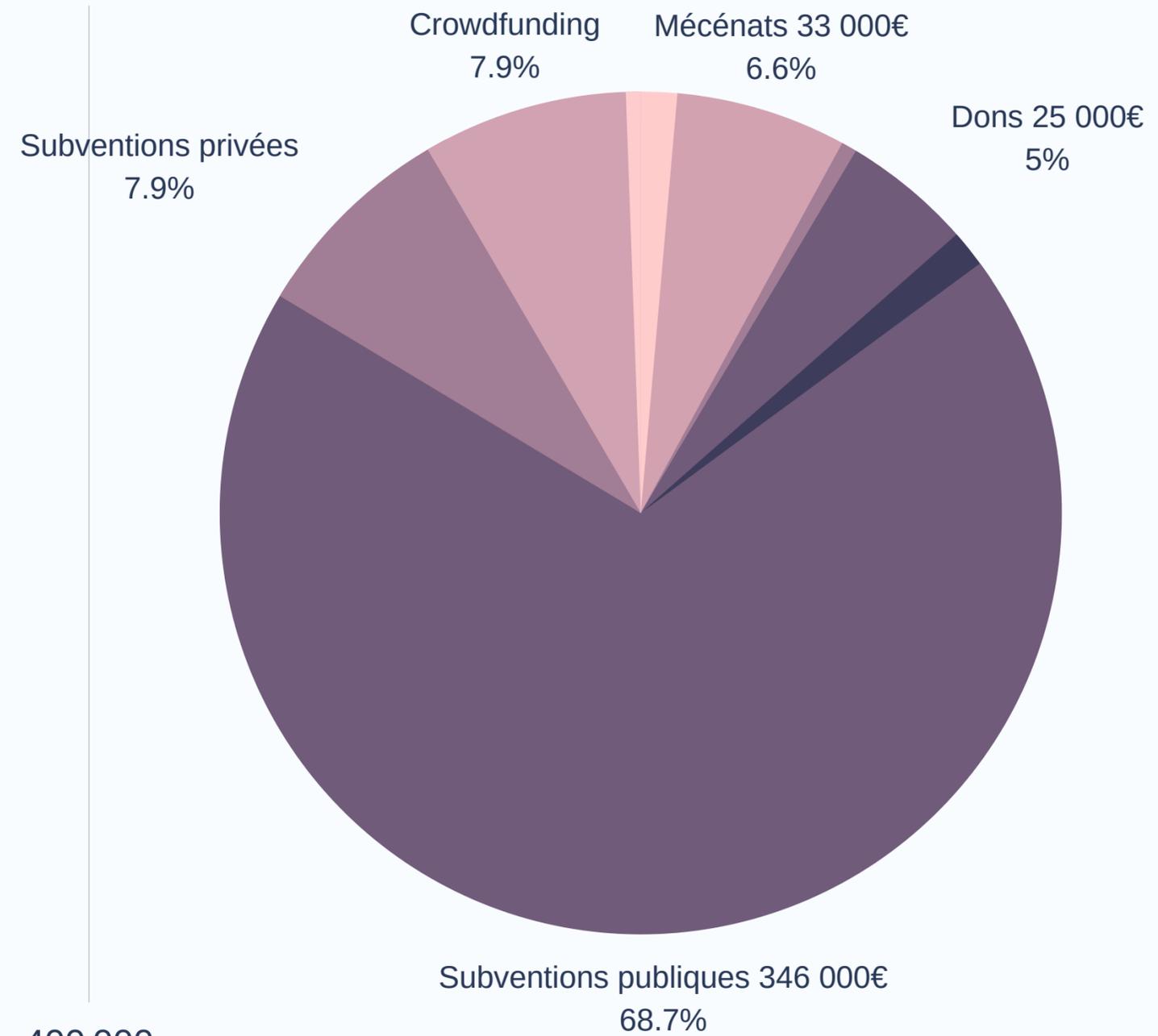
PRÉVISIONNEL GLOBAL DES CHARGES 2021: 503 642€



PRÉVISIONNEL GLOBAL DES RECETTES 2021: 503 642€



Lecture du prévisionnel des recettes 2021 par type de sources



Lecture du prévisionnel des recettes 2021
rapport fonds privés / fonds publics



MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

Retrouvez toutes les actions de l'association Phyto-Victimes sur le site internet
www.phyto-victimes.fr

